

Didier ROBERT

Saint-Juin le
2 novembre 2022

ENREGISTRÉ AU GREFFE

Le 3 novembre 2022

N° 2022-261

C.R.C. La Réunion - Mayotte

Chambre Régionale de
Comptes de La Réunion/Mayotte
44, rue Alexis de Villeneuve
97488 Saint-Juin Cedex

Objet: rapport d'observation définitifs NREL

Monsieur le Président,

A la suite de votre rapport d'observation sur les travaux de réhabilitation de la NREL, j'entend indiquer que je ne puis pas partiellement en accepter les termes en ce que la faute de l'Etat qui est parfaitement établie n'est pas suffisamment mise en évidence par la chambre.

En effet, le refus de l'Etat de respecter les procédures d'évaluation environnementale qui ouvrir une nouvelle carrière alors que les ressources en roches sont clairement évaluées et arrêtées sur le territoire est un élément d'évidence aujourd'hui.

Le point doit être rappelé de la
responsabilité financière de l'Etat
dans les surcoûts auxquels la Région
doit aujourd'hui faire face en
l'absence d'ouvertures de carrières.

Ainsi, j'attends donc maintenant,
à l'encontre de vos conclusions, mes
observations antérieures sur votre rapport
qui démontrent par la totalité des
surcoûts de la NPL liés à l'absence
d'ouvertures de carrières, ce ratio doit
rester à la charge de l'Etat et non
pour moitié à celle de la Région
tel que cela a été indûment accepté
par la nouvelle majorité régionale,
et cela au préjudice de la population
Dorquoise.

Il vous prie de votre, Agréer le
Fidèlement, en l'espérance de mes
salutations respectueuses.



Alexis Robert